

PROJET QUALIFESC

ETAPES ADMINISTRATIVES : LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION A UNE FORMATION

La procédure administrative le remboursement des frais d'inscription à une formation via Qualifesc se déroule en cinq étapes.

1. La première étape est l'introduction de la demande via le formulaire dûment complété ainsi que l'ensemble des justificatifs demandés. Les documents sont disponible sur notre site internet www.qualifesc.be.

Nous attirons votre attention afin de bien remplir tous les champs des 4 volets du formulaire.

2. Les documents sont à envoyer à la Cellule Qualifesc de préférence par mail dans un délai maximum de deux mois après la fin de la formation et pour le 15 décembre 2018 au plus tard.
3. Le remboursement du montant total accordé par la Cellule Qualifesc est plafonné à 100€ maximum par travailleur et par jour, et 1000€ maximum par travailleur et par an.
4. Le remboursement sera effectué dans le mois suivant la réception du formulaire si celui a été intégralement complété et signé, avec l'ensemble des justificatifs demandés.
5. Une fois la formation terminée, le travailleur doit compléter un rapport d'évaluation afin de donner un retour, il doit être terminé dans le mois suivant le dernier jour de la formation et pour le 21 décembre au plus tard.

Les formations remboursées doivent être proposées par quels types d'opérateur:

Voici les statuts acceptés : ASBL, organisme public/parastatal, société coopérative, établissements de plein exercice et de promotion sociale, SCRL

Voici les statuts refusés : indépendants, sociétés commerciales telles que SPRL, SA...

Voici la liste des JUSTIFICATIFS qu'il faut obligatoirement joindre avec le formulaire :

- 1) L'attestation d'inscription fournie par l'opérateur
- 2) La facture de l'opérateur (peut être comprise dans l'attestation en fonction de l'opérateur)
- 3) La preuve de paiement par l'institution (copie de l'extrait de compte jugé conforme à l'original)

CONTACT :

Jessica Fastenakel – Collaboratrice Administrative - 02/227.22.43

Projet Qualifesc - Square Saintelette 13/15 à 1000 Bruxelles

qualifesc@apefasbl.org